



17ème législature

Question N° : 751	De M. Karl Olive (Ensemble pour la République - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Mer et pêche		Ministère attributaire > Mer et pêche
Rubrique >travail	Tête d'analyse > Lutte contre le dumping social en mer dans l'éolien offshore	Analyse > Lutte contre le dumping social en mer dans l'éolien offshore.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

M. Karl Olive interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé de la mer et de la pêche, sur des pratiques de certains armateurs opérant dans l'éolien *offshore*. Depuis deux ans, la presse relate des cas de *dumping* social pratiqué par plusieurs sociétés en charge de la maintenance des parcs éoliens bretons et normands. Ces navires, battant pavillon du Vanuatu ou des Bahamas, emploient des marins asiatiques faiblement rémunérés, qui ne cotisent ni pour le chômage ni pour la retraite, et coûtent ainsi deux fois moins cher qu'un marin français. Ces pratiques déloyales auraient été repérées par les services de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. Le recours massif à ces travailleurs détachés et aux navires sous pavillon de complaisance semble nuire à la qualité du service essentiel à apporter. En 2022, un navire battant pavillon du Vanuatu a d'ailleurs été impliqué dans un grave incident. Aussi, M. le député souhaite connaître les règles applicables en matière de protection des travailleurs français en mer dans le cadre des parcs éoliens *offshore*. Il demande également quelles mesures sont mises en œuvre par le ministère pour lutter contre les pratiques de *dumping* social. Enfin, il s'interroge sur la possibilité d'interdire l'utilisation de pavillons de complaisance dans les appels d'offres futurs relatifs aux parcs éoliens *offshore*.